

Conseil Municipal du 29 avril 2016 à 19 H 00.

Compte rendu

Présents : R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, JP GRUEBER, M. HAMELIN, A. ISBLED, Nicolas IRENEE, M. KROMER, M.A. MANIER, J. PETITJEAN, S. SANNER.

Excusées : E. BAHY procuration à Martine HAMELIN, C. PHILIPPON procuration à René BAZIN, H. GRISEY procuration à J. PETITJEAN, L. GOTTI procuration à Michel KROMER

Arrivée de Monsieur Hervé GRISEY à 21 h.

Secrétaire de séance : Michel KROMER..... **NB. L'enregistrement numérique de la séance est absent.**

Délibération n° 28/2016

1. Désignation secrétaire de séance : Monsieur Michel KROMER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°29/2016

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 avril 2016.

3. Finances

3.1 Subventions de fonctionnement aux associations

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux, les différentes demandes de subventions reçues, il précise que le vote ne concerne que les dossiers complets qui sont présentés durant cette séance.

Subventions votées et attribuées, à l'unanimité, au titre de l'année 2016 :

- Croix rouge..... 250 €
- Val fleury.....1 500 € versée par la commune
- Val fleury.....2 250 € versée par le département et reversée par la commune à l'association.
- Les Rap(H)sod's du vallon..... 400 €
- Tennis Club..... 600 €
- Pêche (en raison de la mise en sommeil de l'association pour l'année 2016)...0 €
- PEP90..... 100 €
- Récréative..... 500 € (le bénéfice éventuel sera reversé en fin d'année aux écoles – à noter l'association fêtera en 2016 10 ans d'activité).
- Jeunes sapeurs-pompiers de Rougemont..... 200 €
- A. S. N. T (football)..... 1 900 €
- ACCA (chasseurs)..... 200 €
- Mobilibre..... 100 €

Soit un total de subventions de fonctionnement attribuées s'élevant à 8 000 € (dont le reversement du département d'un montant de 2 250 € à l'association du Val fleury)

Délibération n°40/2016

3.2 Modification du règlement d'utilisation pour les locations de matériels communaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'instauration d'une caution lors de la location de la base de loisirs. Le montant de cette caution, est fixé à 300 € par location.

Lors d'un prochain conseil municipal, il sera présenté les conditions de location des équipements municipaux.

3.3 Instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure

Suite à un courrier préfectoral sur l'instauration ou de la reconduction de la taxe locale sur la publicité extérieure, après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas instaurer cette taxe sur le territoire de la commune.

Délibération n°41/2016

3.4 Redevance d'occupation du domaine public – opération de réseau des télécommunications

En raison du manque d'information sur le nouveau mode de calcul, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter cette question à une autre séance.

Reportée

3.5 Souscription nationale 2016 pour la préservation et la valorisation de la forêt d'exception à Verdun

Dans le cadre de la souscription nationale destinée à préserver et valoriser la mémoire de l'un des plus grands champs de bataille de l'Histoire (forêt à Verdun), la fondation du Patrimoine associée à l'ONF lance un appel aux dons pour conserver cet héritage des vestiges des combats. Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de souscrire à cet appel de fonds à hauteur de 50 € et charge le maire de réaliser le versement.

Délibération n°42/2016

4. Environnement & écologie

4.1 Projet de classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Territoire de BELFORT

Par courrier du 19 février 2016, Monsieur le Préfet du Territoire de BELFORT, présente un projet d'arrêté préfectoral sur la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres. Ce dispositif réglementaire permet de prendre en compte le bruit des transports dans la construction des nouveaux bâtiments et constitue un moyen de prévention efficace contre les nuisances sonores. Il se traduit par un classement des infrastructures en cinq catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante.

Monsieur le Maire interpelle les conseillers municipaux sur ce projet d'arrêté préfectoral qui déclassifie les axes départementaux traversant notre commune. Lors du dernier classement en 2010, ces axes étaient classés en catégories 4.

Après débat le conseil municipal, à l'unanimité n'approuve pas ce projet d'arrêté préfectoral, et sollicitera Monsieur le Préfet afin que ces axes ne soient pas déclassés et restent en catégorie 4.

Monsieur Alain FESSLER fait une remarque portant sur la nécessité d'obtenir la communication des comptages qui ont permis ce déclassement à Etueffont.

4.2 Infrastructures de transports terrestres sur le territoire communal – convention de fournitures et livraisons de sel avec le Département du Territoire de BELFORT.

Sur proposition du Maire et après débats, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'adhérer à la convention de fournitures et livraisons de sel par le Département pendant la période hivernale. Le Maire est autorisé à signer cette convention qui sera annexée à la délibération.

Délibération n°43/2016

5. Informations Diverses :

Décisions prises par le Maire

Encaissement d'un chèque de 2 880 € dans le cadre d'un partenariat avec la société SIGEC.

Présentation des coûts de réalisations des opérations : aménagements du pressoir et de l'allée du verger.

Suite à la demande de Monsieur Alain FESSLER, cette question est reportée à un prochain conseil municipal.

Lettre de remerciements des élèves de l'école primaire pour la subvention attribuée par le conseil municipal, qui leur permet de mettre en œuvre leur projet.

Prochain congrès national des Maires

Monsieur le Maire précise que le congrès national des Maires 2016 se tiendra du 31 mai au 2 juin à Paris.

7 mai 2016

M. Jacques PETITJEAN présente le programme de la cérémonie liée à la visite du Colonel BERMOT « ancien libérateur d'Etueffont ». Cette visite aura lieu le samedi 7 mai 2016 à 10 h. A cette occasion, une commémoration sera organisée au monument aux morts, suivie par une cérémonie au mille-club qui se clôturera par un vin d'honneur.

Communications et signalisation dans la commune : bilan du groupe de travail issu de la commission « communication et signalisation »

Bilan et propositions :

Panneaux électoraux :

la commune est pourvue de deux emplacements réglementaires en ce qui concerne la communication en période électorale. Il apparaît la possibilité de prévoir un troisième emplacement. Les panneaux seraient installés :

- Le long de la rivière (à proximité du Kiosque)
- Face à l'ESCAE
- A proximité de l'école maternelle
- A proximité de l'école maternelle

M. Alain FESSLER précise que conformément au Code Electoral (article L51), des panneaux réglementaires doivent être implantés à proximité de chaque bureau de vote.

En matière de signalétique permanente et événementielle, il semble que la place aux abords de la forge-musée serait un lieu privilégié pour une information explicite des événements (à voir). Présentation de panneaux statiques fixes ou temporaires, tels qu'à ANJOUTEY ou panneaux électroniques, solution plus onéreuse.

Réflexion à venir : restructuration de la place en face de la forge-musée

- Déplacer le triptyque de la communauté de communes
- Implanter un point I... information sur le toit du kiosque
- Optimiser l'affichage sur les murs du kiosque

Dans le même secteur géographique :

- Inscription « cabinet médical » sur la maison médicale
- Inscription « maison médicale » sur la maison SCHMITT
- Revoir la signalétique autour du Rond-point

Les entrées du village :

- Revoir à **l'entrée du village en venant de Rougemont-le-Château**, une dissociation du panneau d'entrée et du passage piétons
- Mettre le panneau « rue de Rougemont » sur le poteau du candélabre suivant
- Ajouter un panneau sur l'évènementiel
- Revoir l'entrée du village **rue des bois sarclés** : revoir la position du panneau passage piétons et prévoir un panneau évènementiel
- Au niveau de l'intersection grande rue et rue des bois sarclés : ajouter panneau directionnel indiquant vers le centre, les commerces et services
- Ajouter panneau directionnel école maternelle, carrefour CD12 et rue des bois sarclés

Arrivée de M. Hervé GRISEY.

- **L'entrée du village en venant de la commune de PETITMAGNY**
 - o Installer panneau village fleuri sous le panneau d'entrée de la commune
 - o Installer un panneau évènementiel vers l'atelier communal
- **Au niveau de la base de loisir :**
 - o Installer un panneau « village fleuri »
 - o Prévoir signalétique : base de loisirs : entrée du parking
 - o Panneau évènementiel
- Indiquer école maternelle à l'entrée rue d'éloie
- **Entrée du village en venant d'Anjoutey :**
- Installer un panneau évènementiel vers les broïchette
- Panneau « commerces » à déplacer
- Signaler le verger communal et la base de loisirs

Il est nécessaire d'approfondir cette réflexion et de prévoir la mise en place d'une équipe de deux personnes (un agent de la filière administrative et un agent de la filière technique) pour mettre à jour (par quinzaine) les panneaux d'affichage communaux.

Discussion entre Messieurs Alain FESSLER et Jacques petitjean.

Monsieur Alain FESSLER propose de commencer par l'élaboration du schéma communication évènementielle.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- L'acquisition de trois panneaux à 3 lames
- Charge le maire de solliciter un devis
- Charge le maire de signer ce devis
- Précise qu'un courrier sera envoyé aux associations qui pourront prévoir un panneau pour annoncer leurs manifestations.

Information marche du 1^{er} mai au sommet du Fayé

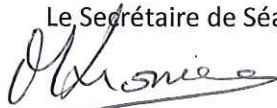
Mme Annie ISBLED informe les conseillers municipaux que la marche du 1^{er} mai a été annulée à cause des mauvaises conditions météorologiques.

Mme Marianne BEAUFREZ fait remarquer le mauvais état de la route d'Eloie suite à des déversements de remblais chez un particulier. Monsieur le Maire répond que les contacts ont été pris à ce sujet avec le propriétaire du terrain et l'entreprise responsable du mauvais état de cette route.

Suite à la remarque d'un habitant du village à propos d'un terrain situé dans une zone à urbaniser (zone IIAU), Monsieur le Maire répond qu'actuellement les études préliminaires à la révision du PLU sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Secrétaire de Séance,



Michel KROMER.
(Maire-adjoint)



Le Maire,



René BAZIN.

